



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction
du Droits des Sols, Communauté de Communes
Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 26/08/2022
Décision Reçu en préfecture le 26/08/2022
un Affiché le 26/08/2022 alable SLOW
Dossier n° DP07421 ID : 074-200081446-20220825-DP07421222A0047-AR
date de dépôt : 11/08/2022
date d'affichage du dépôt :
complet le : 23/08/2022
demandeur : Monsieur EGG PASCAL
pour : Consolidation et extension d'une avancée de toit
adresse terrain : 1254 ROUTE DE BEFFAY, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)
parcelles :AB-0208

Monsieur EGG PASCAL
1254 route de Beffay
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 23/09/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 25 août 2022.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

